
AVIS

Demande d'agrément « Les Chercheurs d'air »

| | |
|--|-------------------------|
| Demandeur | Bruxelles Environnement |
| Demande reçue le | 31-01-24 |
| Avis adopté par le Conseil de l'Environnement le | 23-02-24 |

Préambule

En vertu de l'article 5 de l'Ordonnance relative au subventionnement des associations et des projets ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale, l'avis du Conseil de l'Environnement (ci-après « le Conseil ») est sollicité dans le cadre de la demande d'agrément de l'ASBL « Les Chercheurs d'air », qui a introduit une demande de subvention pluriannuelle 2024-2028 pour ses missions de base.

L'ASBL « Les Chercheurs d'air » est une association agréée ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale, qui a pour mission générale de lutter contre la pollution de l'air émise par le trafic routier en Région bruxelloise. Pour atteindre cet objectif, l'association poursuit plusieurs missions :

- Promotion des quartiers apaisés ;
- Promotion des rues scolaires ;
- Promotion des livraisons les moins polluantes ;
- Analyse de la qualité de l'air ;
- Soutien de la Zone Zéro Émission ;
- Sensibilisation à la problématique de la pollution de l'air.

Avis

En vue de l'avis favorable de Bruxelles Environnement, **le Conseil** ne formule pas de remarque sur la présente demande d'agrément.

*

* *